

LE SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

Le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe. Le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

1. Rendez-vous sur le site du collège, puis cliquez sur **TELESERVICES (EDUCONNECT)** dans la barre d'accès rapide

ENT NEO

TELESERVICES (EDUCONNECT)

Sélectionnez le profil **Responsable d'élève** et connectez-vous à l'aide de votre **identifiant et mot de passe Éduconnect**.

2. Une fois connecté(e), cliquez sur l'onglet **Mes services** [1] puis sur la rubrique **Orientation** [2]

Accueil **Mes services** Contact

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation** 2
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Livret scolaire du CP à la 3e

Message de l'établissement

Accéder au [Portail de Services Etablissements - PSE](#) (Pronote, applications établis

3. Vous retrouvez la présentation de chaque phase à partir du second trimestre, cliquez sur **Je saisis les intentions d'orientation**

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions Courant 2 ^e trimestre	Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).
Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.
Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep ;
- sur le site « [l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée](#) ».

Je saisis les intentions d'orientation

4. Cliquez sur **+ Ajouter une intention** pour ajouter une voie d'orientation

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

1

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter une intention

Annuler Valider les intentions

5. Sélectionnez une voie d'orientation [1] puis cliquez sur **Valider** [2]

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP

1

Annuler **Valider** 2

3 choix sont possibles : **2nde générale et technologique, 2nde professionnelle et 1^{ère} année de CAP**

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation

Vous pouvez émettre plusieurs vœux. Dans ce cas-là, veillez à les classer par ordre de préférence (rang 1 à 3) à l'aide des flèches.

6. Les intentions d'orientation ne seront prises en compte qu'après avoir cliqué sur le bouton **Valider les intentions**

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

↑ **Rang 1** 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STIR

↓

+ Ajouter une intention

Annuler **Valider les intentions**

Un récapitulatif de votre saisie s'affiche et vous avez la possibilité de modifier vos vœux jusqu'à quelques jours avant le conseil de classe de votre enfant. Vous recevrez également un mail de confirmation de l'adresse « **noreply@ac-aix-marseille.fr** » concernant les intentions provisoires que vous avez formulées.

7. Consultation et réponse aux propositions du conseil de classe du 3^{ème} trimestre

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de classe du 2^e trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.

Je consulte et je réponds aux propositions du conseil de classe

Calendrier des étapes :

Février / Mars	Conseil de classe 2 nd trimestre	Mai	Conseil de classe 3 ^{ème} trimestre	Juin / début juillet
Formulation des vœux provisoires via le portail Téléservices (et modification si nécessaire)	Avis provisoire d'orientation donné	Inscription des vœux définitifs via le portail Téléservices	Proposition d'orientation faite par l'équipe pédagogique : - Validée si identique au vœu de l'élève - Entretien avec la famille si elle diffère du vœu de l'élève	Réception des notifications d'affectation et inscription dans leur futur établissement

Pour toute question ou problème technique, merci de nous contacter au **04 92 54 56 50** ou par mail : **ce.0050638s@ac-aix-marseille.fr**